UNE EXPLORATION DU CHAMP DE LA MEDIATION FAMILIALE INTERGENERATIONNELLE

En 2012, l'axe de recherche sur la médiation familiale intergénérationnelle a été inscrit dans le rapport d'orientation adopté en assemblée générale de l'UDAF du Cantal.
En 2013, furent constitués 2 groupes de travail : l'un composé d'administrateurs, l'autre en association avec le Dispositif d'Aide aux Aidants Familiaux du Cantal.
Je souhaitais, à l'occasion de la parution de ce numéro d'Odyssée, vous faire partager notre cheminement et vous associer à notre réflexion sur ce registre de la médiation familiale intergénérationnelle.

Le visage démographique de la France évolue et la pyramide des âges s'inverse. Aussi, de nouvelles problématiques surgissent, qu'il est devenu nécessaire de prendre en compte.
« La dépendance des personnes âgées est une question qui va se poser de façon croissante à la société française, et plus généralement aux différents pays européens. Il faut la traiter en tant que telle, afin d'améliorer les aides existantes ou d'inventer de nouvelles formes d'actions au bénéfice des personnes âgées dépendantes ainsi que de leurs familles. »

C'est ainsi que le Haut Conseil de la Famille ouvrait son rapport sur la place des familles dans la prise en charge de la dépendance des personnes âgées en Juin 2011.
Le vieillissement de la population oblige en effet à repenser les formes d'aide et de solidarité entre les générations.
Si une complémentarité est à maintenir entre les solidarités privées et les solidarités publiques, c'est **la solidarité familiale** qui **demeure le socle des aides intergénérationnelles.**
Les solidarités familiales devrait-on dire, tant, d'une situation à une autre, d'une famille à une autre, les modalités de cette solidarité s'exercent différemment.

L'accompagnement de leur mise en place peut représenter un apport précieux pour les membres d'une famille déstabilisés par la situation de dépendance d'un des leurs.
L'espace ouvert par la médiation familiale peut alors représenter une forme, parmi d'autres, de cet accompagnement.

« En effet, la médiation familiale s'adresse à la famille dans sa diversité, pour sortir des situations d'impasse. Son but est d'encourager chacun à être acteur de l'organisation familiale en engageant sa responsabilité et en préservant ses droits. Elle repose sur une démarche volontaire dans un cadre amiable. » (Conseil consultatif de la médiation familiale).
A ce titre, la médiation familiale, dans le contexte de l'accompagnement de la personne dépendante et sa famille peut, d'une part, s'avérer être en adéquation avec les attentes de la société en rendant possible la réactivation des liens familiaux, mais, d'autre part et surtout, être un appui précieux quand l'évolution de cette dépendance vient fragiliser l'équilibre de chacun au sein de la famille et mettre en péril les solidarités intergénérationnelles.
La médiation familiale peut alors représenter un espace où redonner valeur à la parole de chacun et élaborer, ensemble, une organisation autour de la personne concernée, et avec elle : l'approche de sa problématique et l'écoute de ses désirs, la gestion de son quotidien, son maintien ou pas à domicile et comment, son entrée en maison de retraite ou pas, l'adaptation à l'évolution de la dépendance… C'est en quelque sorte l'offre qui est faite et certaines familles s'en saisissent déjà.

DES SITUATIONS D'IMPASSE AUX CHEMINS OUVERTS PAR LA MEDIATION FAMILIALE INTERGENERATIONNELLE

La réorganisation de la vie d'une personne âgée.

Madame B s'adresse au service de médiation familiale après en avoir trouvé une plaquette de présentation dans une administration. Elle prend rendez-vous pour une rencontre d'information.
Elle explique que son frère vivait avec sa mère de 81 ans au domicile de cette dernière depuis plusieurs années.
Aujourd'hui, celui-ci, âgé, d'une cinquantaine d'années « refait sa vie » et a installé au domicile sa compagne et les enfants adolescents de celle-ci.
La cohabitation est difficile et il demande à sa mère de quitter la maison pour s'installer en maison de retraite.
Celle-ci, déstabilisée, a demandé à sa fille, du jour au lendemain, de pouvoir venir se réfugier chez elle.
Elle ne souhaite pas aller en maison de retraite. Elle veut retrouver « sa maison » mais redoute de fragiliser le couple de son fils.
La fille de madame B, préoccupée par la situation, souhaite faire le point et envisager des solutions avec sa mère…

Déroulement de la démarche de médiation familiale :

Un entretien avec Madame B et sa fille, puis, un autre avec le fils de Madame B et sa compagne, permettent de « défricher » la situation et d'en repérer les tenants et aboutissants. Ces entretiens permettent à chacun d'identifier ce qui le touche, mais aussi d'appréhender ce qui peut toucher l'autre.

Parallèlement, des démarches d'information sont menées à l'extérieur. Il s'avère, après recherche, que Madame B n'est plus dans « sa » maison, puisqu'elle l'a cédée, quelques années auparavant, à son fils en en abandonnant l'usufruit. Donnée qu'elle n'avait plus en tête…
Il s'avère aussi que son fils refait effectivement sa vie, et que sa compagne, et les enfants de celle-ci, se sont installés dans cette maison qui est aujourd'hui la sienne.
Si la cohabitation entre le fils et sa mère était possible, dans cette nouvelle configuration, elle est source de conflits et fragilise chacun. Le fils de Madame B est bien décidé à sauvegarder l'équilibre de sa nouvelle vie de couple, qu'il sent menacé.
Au fil des entretiens, les émotions sont traduites et partagées.

Madame B est désemparée, mais, mesurant les enjeux de la situation, et après un temps de réflexion, elle décide de « sauter le pas ». Accompagnée de sa fille, elle recense les interlocuteurs à contacter : assistante sociale de secteur, service des HLM, association d'aide à domicile, CLIC,…et de s'installer dans un nouveau logement.
Lors d'une dernière rencontre, Madame B organise avec ses enfants le déménagement et envisage des modalités de prise en charge adaptées à ses besoins.

Une problématique conflictuelle au sein d'une exploitation agricole.

Madame A a pris connaissance de l'existence du service de médiation familiale auprès d'une assistante sociale. Au cours d'un échange téléphonique, elle m'expose sa situation.
Elle habite avec son mari sur l'exploitation familiale, organisée en GAEC entre son mari et leur fils
Suite à des différends au sujet de la gestion de l'exploitation, les relations se dégradent entre le couple de Mme A et le couple de leur fils.
Suite à un énième conflit, Mme A se voit refuser l'entrée de la maison de son fils et de sa belle-fille. Son fils ne répond plus à ses appels téléphoniques. Par ailleurs, suite à ces conflits, il est question de

liquider la société et le mari de Madame A est très affecté, lui aussi, par la situation, une situation qui est devenue insupportable pour Madame A qui s'enfonce dans la dépression.
Elle souhaite être soutenue pour envisager des pistes qui permettraient de sortir de l'ornière…

Déroulement de la démarche de médiation familiale :

Rendez-vous est pris avec Madame A qui a reçu d'une amie les coordonnées du service.
Lors de l'entretien, nous évoquons longuement ensemble le conflit qui l'oppose frontalement à son fils et sa belle-fille et le stress engendré pour elle et son époux, sans qu'ils puissent échanger ensemble à ce sujet. Chacun est isolé dans sa difficulté à vivre la situation.
Madame pleure, son époux se mure dans le silence.
Nous nous appliquons à dissocier, au fil de l'entretien, les éléments objectifs et les éléments émotionnels qui se mêlent dans la réflexion de Madame A. A sa demande, je prends contact avec son fils et sa belle-fille. En dépit de mes sollicitations, ce contact n'aboutira pas à la fixation d'un rendez-vous en médiation familiale.
Néanmoins, au fil des échanges menés avec Madame A, cette dernière étaye son parcours, repère ce qui a été traumatisant pour elle et qu'elle « apprivoise » peu à peu.
Elle fait plus facilement « avec » aujourd'hui.
Monsieur A, quant à lui, a mis le point sur la table face à son fils et se positionne pour protéger son épouse. Désormais Monsieur et Madame A se soutiennent et font équipe dans l'adversité.
Ils retrouvent une certaine sérénité en se focalisant moins sur le conflit les opposant à leur fils et leur belle-fille et retrouvent une vie sociale dont ils s'étaient éloignés.
Il leur semble retrouver ainsi leur « quant à eux » et leur dignité.

Quand des décisions familiales antérieures sont remises en question.

Monsieur J et Monsieur Y, deux frères âgés de 62 et 65 ans, prennent contact avec le service de médiation familiale après avoir trouvé la plaquette d'information sur le service dans les locaux de la mairie de leur commune.
Je les reçois pour une rencontre d'information pendant laquelle ils m'exposent leur situation.
Depuis que leur mère nécessite une présence quotidienne à ses côtés, et avec son accord, ils avaient décidé, avec leur sœur de 60 ans, de l'héberger chez chacun d'entre eux à tour de rôle sur des périodes trimestrielles.
Lors d'un passage de leur mère chez leur sœur, cette dernière a décidé que sa mère resterait chez elle et que ses frères lui verseraient une pension mensuelle pour la dédommager.
Monsieur J et Monsieur Y sont désorientés et souhaiteraient pouvoir éclaircir les choses et échanger autour de cette situation avec leur sœur.

Déroulement de la démarche de médiation familiale :

A la demande de Messieurs J et Y, je contacte leur mère et leur sœur, qui acceptent la proposition. Nous programmons un rendez-vous commun.
Il s'avère, au cours de cette rencontre, qu'en fait, c'est Madame J mère, qui ne souhaite plus « déménager » régulièrement de l'un à l'autre, mais s'installer définitivement chez sa fille, demande à laquelle cette dernière souscrit.
Néanmoins, les liens au sein de la fratrie s'étant distendus au fil du temps, il n'avait pas été envisagé de se retrouver pour prévoir ensemble une nouvelle organisation familiale autour de Madame J mère.
Cette dernière, dotée d'un « fort » tempérament, n'avait pas non plus jugé utile d'expliquer à ses fils son positionnement, jugeant que cela ne devait pas poser de problème.
Il fut convenu de remettre la situation « à plat », chacun exprimant tout d'abord son ressenti, resituant sa place dans l'histoire familiale. Des non-dits émaillant celle-ci furent évoqués.
Alors, seulement, les modalités de la réorganisation de la vie de Madame J purent être abordées entre tous les membres de la famille.
Lors du dernier entretien furent fixées les tâches que chacun assumerait dans le contexte de cette prise en charge de Madame J chez sa fille : suivi médical, gestion du quotidien, aspect financier,…
La façon dont les visites pourraient être envisagées pour maintenir le lien entre tous les membres de la famille fut finalement abordée.

Quand les conflits d'aujourd'hui renvoient à ceux d'hier.

Mesdames G et R, deux sœurs âgées de 65 et 70 ans ne se sont plus parlé depuis une dizaine d'années.
Face à leur mère de 89 ans, « difficile à vivre » depuis toujours, diront-elles ensemble, les positionnements respectifs ont toujours été différents. Ceci a créé de la part de cette mère, des attitudes elles aussi différentes envers chacune d'elles. Suite à cela, des conflits sont nés entre les deux sœurs, jusqu'à une rupture totale de lien entre elles.
Aujourd'hui, leur mère souhaite entrer en maison de retraite. Ses revenus ne lui permettant pas de régler la totalité des frais occasionnés, elle se tourne vers ses deux filles leur demandant de « compléter » ce paiement.
Le mari de Madame G, connaissant l'existence du service de médiation familiale, a proposé aux deux sœurs de le contacter pour envisager la mise en place d'une rencontre entre les différents membres de la famille…

Déroulement de la démarche de médiation familiale :

En dépit de leur appréhension, les deux sœurs prennent rendez-vous. Leurs conjoints les accompagneront. Lors de l'entretien, l'histoire familiale se déroule, récits croisés d'enfance, de jeunesse, de vies d'adultes.
Des parcours de vie différents mais une même difficulté « à faire » avec les comportements maternels.
Aujourd'hui, ces femmes décident, en revenant sur cette histoire, de démêler un peu de la pelote des liens familiaux, de rationnaliser la situation et surtout, de se positionner solidairement.
Elles font le point et envisagent, consensuellement, des pistes à proposer à leur mère pour l'organisation de sa vie à venir.
Au cours de leur réflexion, et soucieuses de cette dernière, elles évaluent les solutions susceptibles de lui convenir, mais, aussi, dont elles puissent assumer les conséquences.
Elles les présenteront à leur mère qui se saisira d'une des propositions faites par ses filles qui décideront de poursuivre, avec leur mère, l'organisation préconisée.

« ***Organiser ensemble*** ». L'expression résonne pour le médiateur familial, dont c'est le propos dans ce contexte spécifique de la médiation familiale autour de la personne âgée et ou dépendante… Comme dans celui de la séparation ou du divorce.

Dans ce contexte spécifique, comme dans celui de la médiation familiale impliquant un père et une mère, des grands-parents, de jeunes adultes et leurs parents, la médiation familiale demeure, pour les membres d'une famille, une opportunité dans des situations de trouble, de crise, de désarroi, de pouvoir être soutenus afin de parvenir à identifier les problèmes et d'ouvrir des pistes pour les solutionner ; une opportunité pour parvenir à prendre ensemble les dispositions qui conviennent, et ce, dans le respect des attentes et des potentialités de chaque membre de la famille.
Explorer ce nouveau champ d'application de la médiation familiale nous permet d'évaluer combien, dans ce registre aussi, notre pratique a toute sa place et nous invite à poursuivre notre cheminement et nos recherches, en partenariat avec d'autres professionnels intervenant sur le même champ. Affiner la réflexion, mutualiser les connaissances, prendre en compte la complémentarité des pratiques…

« *Faire de l'expérimentation un mode de pensée. L'incertitude ne se maîtrise pas, en revanche, la pratique de l'innovation et de la créativité nous familiarise avec l'incertitude et nous apprend à naviguer en confiance dans des eaux inconnues* » (Ecole Nationale de la Sécurité Sociale).

Guillemette BALDINI
Médiatrice Familiale
Service Accueil et Médiation Familiale
UDAF 15, adhérente à la Fenamef